

Réunion du Conseil de la Zone de secours Hainaut Centre du 18 janvier 2017

En présence de :

HOYAUX Pascal, Président
DAMEE Véronique, Bourgmestre
DE SAINT MOULIN Marc, Bourgmestre, remplacé par FERAIN Marc
DEVIN Laurent, Bourgmestre
DRAUX Didier, Bourgmestre, remplacé par SIRAUULT Renaud
DUPONT Xavier, Bourgmestre
GALANT Jacqueline, Bourgmestre
LEPINE Jean-Pierre, Bourgmestre
LOISEAU Vincent, Bourgmestre
MOUREAU Christian, Bourgmestre
MOYART Ghislain, Bourgmestre
OLIVIER Daniel, Bourgmestre
POLL Bénédicte, Bourgmestre
SAINT AMAND Olivier, Bourgmestre
TOURNEUR Aurore, Bourgmestre, remplacée par ANTHOINE Albert

VERCAEMER Bruno, Commandant de zone a.i., ff.

DELVINQUIERE Eve, Secrétaire du Conseil

FERRARI Jean-Pierre, Comptable Spécial

Le Conseil de Zone atteste que SIRAUULT Renaud, ANTHOINE Albert, FERAIN Marc, interviennent dans le respect de l'article L1123-5, 2^e alinéa du code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Divers – Congé du Commandant de Zone – Ratification

Le Conseil de la Zone de secours Hainaut Centre,

Vu la Loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, articles 109 à 112;

Vu l'Arrêté Royal du 19 avril 2014 relatif au statut administratif du personnel opérationnel des zones de secours (ci-après "le statut administratif), articles 191;

Considérant qu'aux termes de l'article 109 de la Loi du 15 mai 2007, la zone est dirigée par le Commandant de zone a.i., ce qui implique qu'il est responsable de la direction, de l'organisation et de la gestion ainsi que de la répartition des tâches au sein de la zone;

Vu la délibération du Collège de zone du 07/12/2016 qui prolonge le mandat du Commandant de zone a.i.;

Considérant le souhait du commandant de zone a.i. de prendre congé les jours suivants :

- du jeudi 22 décembre 2016 au 23 décembre 2016 ;
- du lundi 2 janvier (jour férié) au vendredi 6 janvier 2016 ;

Considérant l'article 191 du statut administratif stipulant : « Le conseil accorde au commandant les congés et dispense de service » ;

Considérant la décision du Conseil du 23/12/2016 portant sur le congé du Commandant et son remplacement aux dates suivantes :

- du jeudi 22 décembre 2016 au 23 décembre 2016 ;
- du lundi 2 janvier (jour férié) au vendredi 6 janvier 2017 ;

DECIDE à l'unanimité,

Article 1 : De remplacer la décision du Conseil du 23/12/2016 par la présente :

Article 2: De ratifier l'octroi de congé du Commandant a.i. pour les périodes suivantes :

- du jeudi 22 décembre 2016 au vendredi 23 décembre 2016 inclus,
- du mardi 3 janvier 2017 au vendredi 6 janvier 2017 inclus ;

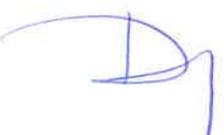
Article 3: D'accepter la délégation de toutes les compétences du Commandant a.i. pendant son congé à M. Yannick VANDERDONCK, Directeur logistique.

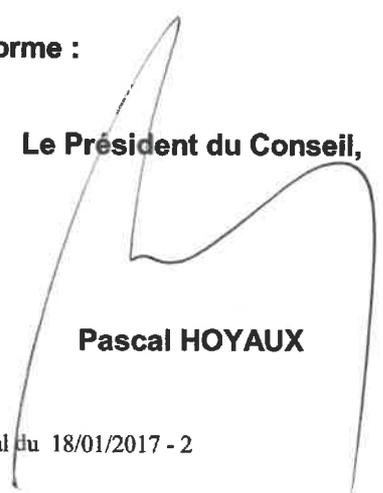
Par le Conseil :

**La Secrétaire du Conseil,
Eve DELVINQUIERE**

**Le Président du Conseil,
Pascal HOYAUX**

Pour expédition conforme :

La Secrétaire du Conseil,

Eve DELVINQUIERE

Le Président du Conseil,

Pascal HOYAUX